

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103003</b>	De <b>M. Philippe Vitel</b> ( Les Républicains - Var )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> >banques et établissements financiers	<b>Tête d'analyse</b> >Banque publique d'investissement	<b>Analyse</b> > fonctionnement.
Question publiée au JO le : <b>28/02/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le rapport établi par la Cour des comptes sur Bpifrance, intitulé : « Bpifrance : une mise en place réussie, un développement à stabiliser, des perspectives financières à consolider » et publié le 16 novembre 2016. Il lui demande s'il envisage de reprendre les recommandations de la Cour des comptes visant à préciser de manière explicite et transparente le financement du plan d'affaires de Bpifrance ; d'éviter tout recoupement entre ses interventions au titre du PIA et celles au titre de ses fonds propres dans le domaine du capital investissement au profit des PME ; d'inscrire la garantie octroyée à Bpifrance en loi de finances et dans les engagements hors bilan de l'État, de supprimer l'EPIC Bpifrance ; de mettre en place un dispositif d'évaluation externe de l'impact socio-économique des interventions de Bpifrance et un pilotage budgétaire efficace, et d'assurer une maîtrise rigoureuse de l'évolution des charges d'exploitation, en particulier de la masse salariale ; ainsi que de contenir strictement le volume des interventions en fonds propres sous forme d'investissements directs à destination des PME et de stabiliser les rémunérations des cadres dirigeants du groupe sur la durée du plan à moyen terme 2016-2019 de Bpifrance.